

COMMUNE DE HENNEBONT

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

Plan réglementaire Dossier d'approbation

2c

Date : 10 décembre 2019
Echelle : 1/2 000e

Plan Centre

Périmètre de l'A.V.A.P.

- Limité de secteur
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Sol protégé au titre des Monuments historiques
- Perimètre de 500 mètres autour des Monuments historiques

Catégories d'immeubles

- 1^{re} catégorie : Patrimoine bâti exceptionnel ou particulier
- 2^{me} catégorie : Immeubles typique ou remarquable
- 3^{me} catégorie : Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- 4^{me} catégorie : Immeubles de la reconstruction
- 5^{me} catégorie : Immeubles de la reconstitution

Immeuble non repéré comme patrimoine

Eléments architecturaux particuliers

Consignes

- Murs de clôtures ou parties de clôtures, soutenements à conserver
- Clôtures ou parties de clôtures ajoutées à conserver
- Alignements imposés
- Passages publics ou privés à maintenir
- Espaces libres urbains à dominante minérale : cours
- Espaces libres urbains à dominante minérale : rues et places
- Parcs et massifs boisés
- Jardins d'agrément
- Arbres alignés
- Arbres isolés
- Rideaux d'arbres et haies
- Cône de vue
- Axe de composition
- Rempart
- Chemin du Hingair
- Accès

Autre informatif :

Trait de côte - Histotop (source : SHOM-IGN)

Typologie du bâti

M Maison

I Immeuble

D Demeure, hôtel, manoir, château

A Annexe

G Garage, hangar, garage, dépendance, four à pain

E Équipement et bâtiment communal

Mo Moulin

T Tour

L Laver

A Autre complémentaire

B Rural

Pb Pan de bois

Pignon sur rue

A Atelier

AN Art nouveau

NB Néo-breton

1^{er} étage non ordonnancé

Trigritière

0 25 50 100 Mètres

